

LISTE DES PIÈCES

N° RÉGIE	N° SECTION	N° DOCUMENT	DESCRIPTION DE LA PIÈCE
C-Énergir-0003	Énergir-1	1	Recommandations portant sur la demande prioritaire de TEQ
C-Énergir-0009	Énergir-2	1	Fiches des volets PE111, PE202, PE210, PE207 et PE211 présentant les données ajustées pour l'année 2016-2017 selon la décision D-2018-157 (paragr. 26)
C-Énergir-0037	Énergir-2	2	Plan global en efficacité énergétique – Horizon 2019-2023 – Fiches révisées des programmes et volets
C-Énergir-0015	Énergir-3	1	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – de la Régie de l'énergie
C-Énergir-0016	Énergir-3	2	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – de l'ACIG, de l'AQCIE et du CIFQ
C-Énergir-0017	Énergir-3	3	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – d'ACEFO
C-Énergir-0018	Énergir-3	4	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – de l'AQP-ACP
C-Énergir-0030 C-Énergir-0019	Énergir-3	5	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – de la FCEI
C-Énergir-0020	Énergir-3	6	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – du GRAME
C-Énergir-0021	Énergir-3	7	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – d'OC
C-Énergir-0022	Énergir-3	8	Réponse à la demande de renseignements n° 2 – aspect 2 – du RTIÉE
C-Énergir-0031 C-Énergir-0023	Énergir-3	9	Réponse à la demande de renseignements n° 1 – aspect 2 – du ROEE
C-Énergir-0026	Énergir-3	10	Réponse à la demande de renseignements n° 2 – aspect 1 – de la Régie de l'énergie
C-Énergir-0041	Énergir-3	11	Réponse à la demande de renseignements n° 3 – aspect 2 – de la Régie de l'énergie

***Demande relative au Plan directeur en transition,
innovation et efficacité énergétique du Québec, R-4043-2018***

N° RÉGIE	N° SECTION	N° DOCUMENT	DESCRIPTION DE LA PIÈCE
	Énergir-3	12	Complément de réponse aux questions 2.1, 2.2 et 2.3 de la demande de renseignements n° 4 de la Régie de l'énergie
C-Énergir-0047	Énergir-4	1	<i>Curriculum vitae</i> des témoins à l'emploi d'Énergir
C-Énergir-0048	Énergir-5	1	Présentation : <i>Contribution d'Énergir au Plan directeur 2018-2023</i>